



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 4 juin 2007

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 05/06/2007

D - 20070280

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 4 juin Deux mil sept, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, M. Didier CAZABONNE, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Jean-Paul JAUFFRET, Mme Françoise BRUNET, M. Dominique DUCASSOU, M. Stéphan DELAUX, Mme Carole JORDA-DEDIEU, M. Jean-Marc GAUZERE, M. Claude BOCCHIO, Mme Elisabeth VIGNÉ (présente jusqu'à 16h00), M. Joël QUANCARD, Mme Muriel PARCELIER, M. Jean-Michel GAUTÉ, M. Henri PONS, Mme Anne WALRYCK, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-Louis DAVID, Mme Anne-Marie CAZALET, M. Alain MOGA, M. Bruno CANOVAS, Mme Françoise PUJO, M. Jacques VALADE, Mme Michelle DARCHE, Mme Ana De OLIVEIRA-POMMET, M. Patrick SIMON, Mme Anne CASTANET, M. Charles CAZENAVE, Mme Marie-Christine GUITER-ROCHE, M. Alexis BANAYAN, Mme Eliane BON, Mme Chantal BOURRAGUÉ, Mme Mireille BRACQ, Mme Nadine MAU, Mme Françoise MASSIE, M. Jean-Didier BANNEL, M. Alain PETIT, Mme Christine CHARRAS, Mme Marie-Claude CARLE DE LA FAILLE, Mme Elisabeth TOUTON, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean MERCHERZ, M. Guillaume HÉNIN, Mme Chrystèle PALVADEAU, M. Daniel JAULT (présent jusqu'à 16h25), Mme Michèle DELAUNAY (présente jusqu'à 16h25), Mme Claude MELLIER, M. Jacques RESPAUD (présent jusqu'à 16h25), Mme Martine DIEZ (présente jusqu'à 16h25), Mme Brigitte NABET (présente jusqu'à 16h25), M. Vincent MAURIN, M. Matthieu ROUYEYRE (présent jusqu'à 16h25), M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Jacques COLOMBIER,

Excusés :

M. Jean-Charles BRON, Mme Martine MOULIN-BOUDARD,

***OPAH Centre Historique. 10 rue Teulère. 32 rue de la
Rousselle. Subventions de la Ville et de la CUB aux
propriétaires pour la création ou l'amélioration
d'équipements résidentiels. Autorisation. Décision.***

M. Michel DUCHENE, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 8 juillet 2002, vous avez autorisé le Maire à signer avec la Société Bordelaise Mixte de Construction et d'Urbanisme (SBUC) dénommée aujourd'hui In Cité, une Convention Publique d'Aménagement permettant la mise en œuvre des procédures nécessaires à la requalification de l'habitat et de l'environnement résidentiel dans le centre historique.

Au titre des actions visant à l'amélioration du cadre de vie, les propriétaires sont susceptibles de bénéficier d'aides de la Ville et de la CUB à la création ou à l'amélioration d'équipements résidentiels dans les immeubles (places de parking et locaux communs).

Une convention de gestion a été signée les 19 avril 2004 et 7 mai 2004 entre la Ville de Bordeaux et la Communauté Urbaine de Bordeaux. La CUB a ainsi confié à la Ville la mission de gérer, à titre gratuit, sa participation annuelle, et de mandater les subventions accordées. Chaque demande de subvention est soumise à l'avis préalable de la Commission des Financeurs créée à cet effet.

A ce titre, il est proposé d'accorder une aide de la Ville et de la CUB à :

- **SCI RABA, propriétaire de l'immeuble sis 10, rue Teulère à Bordeaux**, pour la réalisation des équipements suivants :

Création d'un local poubelles.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 29 mai 2005.

Calcul de l'aide de la Ville au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 1 = 1.000 \text{ €}$
Calcul de l'aide de la CUB au propriétaire : $1.000 \text{ €} \times 1 = 1.000 \text{ €}$

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à la SCI RABA une participation d'un montant de 1.000 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à la SCI RABA une participation d'un montant de 1.000 € pour la CUB.

Immeuble sis 32, rue de la Rousselle à Bordeaux, pour la réalisation des équipements suivants :

Amélioration de 7 places de stationnement.

Les subventions sont réparties par millièmes et par copropriétaires.

Ce dossier a reçu un avis favorable de la Commission des financeurs du 20 juin 2006.

Montant total des dépenses subventionnables : 14.980 €

- Aide de la Ville à M. Rumeau & Mme Piechaud : $5.707 \text{ €} \times 20\% = 1.141 \text{ €}$
- Aide de la CUB à M. Rumeau & Mme Piechaud : $5.707 \text{ €} \times 20\% = 1.141 \text{ €}$

- Aide de la Ville à M. Mme Beck : $5.947 \text{ €} \times 20\% = 1.189 \text{ €}$
- Aide de la CUB à M. Mme Beck : $5.947 \text{ €} \times 20\% = 1.189 \text{ €}$

- Aide de la Ville à M. Calafato : 3.070 € X 20% = 614 €
- Aide de la CUB à M. Calafato : 3.070 € X 20% = 614 €

- Aide de la Ville à la SCI FYM : 255 € X 20% = 51 €
- Aide de la CUB à la SCI FYM : 255 € X 20% = 51 €

En conséquence, je vous demande de bien vouloir autoriser le Maire à :

- Accorder à M. Rumeau & Mme Piechaud une participation d'un montant de 1.141€ pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à M. Rumeau & Mme Piechaud une participation d'un montant de 1.141€ pour la CUB

- Accorder à M. Mme Beck une participation d'un montant de 1.189 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à M. Mme Beck une participation d'un montant de 1.189 € pour la CUB

- Accorder à M. Calafato une participation d'un montant de 614 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à M. Calafato une participation d'un montant de 614 € pour la CUB

- Accorder à la SCI FYM une participation d'un montant de 51 € pour la Ville de Bordeaux
- Accorder à la SCI FYM une participation d'un montant de 51 € pour la CUB.

Le versement de la subvention de la Ville aux propriétaires interviendra après réalisation complète des travaux, sur présentation d'un certificat de paiement établi par la Ville au vu des factures originales acquittées et d'une attestation d'In Cité certifiant l'achèvement des travaux.

Ces différentes dépenses ci-dessus énumérées seront imputées sur la sous fonction 72, nature 2042 du budget de l'exercice en cours pour ce qui est de la Ville, et nature 458115 du budget de l'exercice en cours pour ce qui concerne la CUB.

ADOpte A L'UNANIMITE DES PRESENTS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 4 juin 2007

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Michel DUCHENE
Adjoint au Maire